

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **27**

Procurations : **4**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**

**« Désherbage » à la  
médiathèque Maurice  
ADEVAH-PŒUF**

**SEANCE DU MARDI 17 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 17 décembre à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de Thiers, dûment convoqué le  
mercredi 11 décembre 2024 s'est réuni en salle TOURNILHAC de la Mairie,  
sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Etaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David  
DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT,  
Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE,  
Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT,  
Patricia BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry  
BARTHELEMY, Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Bernard  
DUNIAT, Yoann BENTEJAC, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNE et Philippe  
BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON ;  
Serap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Christophe MANKA à Claude GOUILLON-CHENOT ;  
Farida LAID à Francis ROUX ;

Etaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Francis ROUX

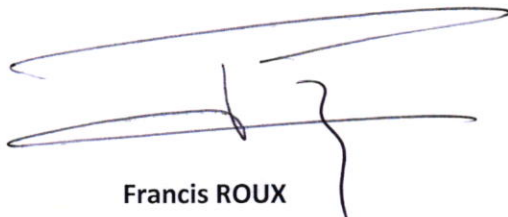
**« DÉSHÉRBAGE » À LA MÉDIATHÈQUE MAURICE ADEVAH-POEUF**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2122-21 ;
- **Considérant** qu'afin de rester attractives et de répondre aux besoins des usagers, les collections doivent faire l'objet d'un tri régulier ;
- **Considérant** qu'il s'agit d'opérer le désherbage continu des collections, soit retirer du fonds de la médiathèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire ;
- **Considérant** qu'à ce titre, il est proposé de retirer des collections de la médiathèque :
  - Liste des livres retirés du fonds entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 15 novembre 2024 (cf. liste jointe) ;
  - Liste des revues retirées du fonds entre le 1<sup>er</sup> janvier 2024 et le 15 novembre 2024 (cf. liste jointe) ;
- **Considérant** que l'élimination des ouvrages sera constatée par procès-verbal signé par le Maire mentionnant l'état complet de ces collections (auteur, titre, numéro d'inventaire) et leur destination ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE:**


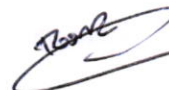
- **Approuve** le désherbage de la médiathèque tel que ci-avant explicité ;
- **Autorise** le personnel de la médiathèque à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :
  - suppression de la base bibliographique informatisée ;
  - suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document ;
- **Approuve** que les documents soient, selon leur état :
  - s'agissant des revues : cédées à titre gratuit aux lecteurs de la médiathèque ;
  - s'agissant des livres : cédés à titre gratuit à INSERFAC pour valorisation ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,



Francis ROUX

Le Maire,



Stéphane RODIER